RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-46) RAPPORTS ANNUELS 2017 DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC DES STATIONNEMENTS SOUTERRAINS ET DE SURFACE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente : Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-lmc1H5342H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018
Date de Publication : 29/06/2018

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-3 ;

Vu la convention de gestion et d'exploitation du stationnement payant de surface et souterrain, notifiée le 14 février 2008, avec la société EFFIPARC Ile-de-France ;

Vu l'avenant n° 1 passé avec la société EFFIPARC Ile-de-France, notifié le 5 novembre 2009, pour l'extension du stationnement payant de surface et la modification des horaires d'ouverture des parcs Pompidou et Hôtel-de-Ville ;

Vu l'avenant n° 2 en date du 7 octobre 2011 passé avec la société EFFIPARC Ile-de-France concernant l'actualisation du nombre de places de stationnement de surface et des horodateurs, l'indexation du montant annuel compensatoire et la modification des grilles tarifaires avec la création d'abonnements « nuits et week-ends » et « deux roues », la gratuité de la première heure de stationnement, la généralisation à toute la ville de l'incitation au règlement par carte bancaire, la modification des horaires d'ouverture des parcs Pompidou et Hôtel de Ville et l'organisation de la collecte.

Vu l'avenant n°3 en date du 22 novembre 2012 passé avec la société EFFIPARC Ile-de-France concernant la prise en compte de l'actualisation du nombre de place de stationnement de surface et la suppression du mode de paiement via MONEO.

Vu l'avenant n°4 en date du 22 mai 2014 passé avec la société EFFIPARC Ile-de-France concernant la prise en compte de l'actualisation du nombre de place de stationnement.

Vu l'avenant n°5 en date 27 mai 2015 afin de prendre en compte les modifications de tarification proposée, le mode d'indexation des tarifs ainsi que les modalités de détermination de la rémunération du Délégataire ;

Vu le rapport de la société Indigo, gérant de la société EFFIPARC Ile-de-France sur la gestion des parkings Hôtel de Ville, Georges-Pompidou et Mowat ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2017 ;

Après avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 20 juin 2018 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-lmc1H5342H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018
Date de Publication : 29/06/2018

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public des parkings Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou et Mowat ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2017, transmis par la société Indigo, gérant de la société EFFIPARC Ile-de-France pour l'année 2017.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-lmc1H5342H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018
Date de Publication : 29/06/2018